

Restons

AVRIL-MAI 2021

L'ASSOCIATION POUR LE CRÉDIT MUTUEL EN BRETAGNE ET DANS LE SUD-OUEST

Mutualistes



PAGE 2

MARYLISE LEBRANCHU
Être autonome et rester mutualiste,
c'est désormais possible et c'est urgent

PAGE 4

**CRISES ÉCONOMIQUE,
SOCIALE ET SANITAIRE :**
Qu'attendre d'une banque mutualiste
dans la tempête ?

PAGE 9

COLLECTIF
Les intérêts
des sociétaires

PAGE 11

RENDEZ-VOUS
Assemblées Générales
2021



© CLAUDE FRONC-BOUC

**Cette
appartenance
à un collectif
est une force
et doit être
préservée,
particulièrement
dans la période
actuelle.**

Jean Pierre Denis a décidé de quitter la présidence du Crédit Mutuel Arkéa après semble-t-il un an de réflexion. Cette décision fait suite au départ, il y a maintenant un an, de Ronan Le Moal son Directeur Général. C'est une période qui s'achève pour le Crédit Mutuel Arkéa.

L'association Restons mutualistes s'est créée avec un certain nombre de militants mutualistes bretons, non pas contre un homme ou une équipe, mais contre un projet : celui de rendre indépendant le Crédit Mutuel Arkéa et d'engager par voie de conséquence cette forme de privatisation. Cette privatisation que nous dénonçons serait la conséquence de la transformation en coopérative ce qui permettrait, en cas de besoin, d'ouvrir le capital comme le défendait un directeur du Crédit Mutuel de Bretagne à Vannes, lors de l'une de nos premières réunions.

Notre engagement s'est nourri du refus de voir ce patrimoine commun se diluer dans une course en avant vers la rentabilité du capital et la conquête de nouveaux territoires comme seul horizon. Ce n'est pas l'idée que nous avons pour le Crédit Mutuel de Bretagne, ni pour notre région ; d'autant qu'en cas de crise financière il n'y aurait plus la solidarité des autres fédérations (et nous avons en mémoire le sort de la Banque de Bretagne). Le Crédit Mutuel Arkéa s'est parfaitement développé sous le

mandat du Président sortant, tout en faisant partie intégrante du Groupe Crédit Mutuel et en bénéficiant à ce titre de la solidité du groupe et de la solidarité.

Cette appartenance à un collectif est une force et doit être préservée, particulièrement dans la période actuelle. Ce projet d'indépendance a fait couler beaucoup d'encre et a mobilisé beaucoup d'énergie d'un côté comme de l'autre. Sans parler de l'argent inutilement dépensé !

Dans le monde dans lequel nous évoluons quotidiennement, face aux ravages humains puis économiques et sociaux de la pandémie, la stratégie et la force d'une banque mutualiste bretonne seront déterminantes pour participer au redressement de notre région.

Le temps passé sur ce dossier d'indépendance encastré et l'argent investi pour imposer la marque Arkéa, c'est autant d'énergie et de fonds en moins pour la sortie de crise Covid. Investir à Bordeaux pour nommer le stade "Arkéa Arena" ou dans des équipes de rugby plutôt qu'investir dans le développement du

ÊTRE AUTONOME ET RESTER MUTUALISTE, C'EST DÉSORMAIS POSSIBLE ET C'EST URGENT

Crédit Mutuel du Sud-Ouest, représente des millions en moins pour nos entreprises fragilisées par le Brexit et la pandémie notamment.

Il faut désormais ouvrir une nouvelle page et l'attention du Crédit Mutuel Arkéa doit se concentrer sur trois éléments essentiels : la protection des sociétaires, la présence auprès des artisans et entreprises bretonnes pour accélérer la relance et la place retrouvée des caisses locales comme acteurs de première ligne du développement de nos territoires.

Rester sur ces fondamentaux, c'est soutenir le réseau, les élus et les personnels qui connaissent bien leurs territoires et jouent un rôle fort auprès des sociétaires autant que des entrepreneurs. Nous avons besoin de ce lien entre conseillers et sociétaires parce qu'une banque mutualiste n'est pas une banque comme les autres.

Cela se déploiera aussi par l'investissement dans l'informatique du Crédit Mutuel Arkéa plus que par l'acquisition à tout crin de fintechs aux retours sur investissement aléatoires. Cela se consolidera

par la réaffirmation conjointe de l'autonomie du Crédit Mutuel de Bretagne par l'équipe en place et la Confédération Nationale du Crédit Mutuel dans une logique d'échanges de bonnes pratiques comme de solidarité. La Bretagne a besoin d'un Crédit Mutuel de Bretagne autonome mais qui s'appuie en cas de coup dur sur la solidarité des autres régions ; Quand nous demandons la solidarité de l'État pour nos régions, c'est de même nature. Ce changement de présidence n'est donc pas anodin.

Il implique donc que le renouvellement des dirigeants se fasse dans le respect des procédures démocratiques élémentaires.

Nous avons besoin d'un projet nouveau qui s'appuie sur une équipe nouvelle. Nous avons besoin de rapprocher les points de vue, discuter et débattre sans acrimonie de l'avenir du Crédit Mutuel de Bretagne.

Et l'avenir, c'est avant tout la revivification de la démocratie mutualiste. La vie des caisses locales a besoin de démocratie et d'animation. Le modèle des Assemblées Générales "Portes ouvertes" n'a plus lieu d'être.

Il faut revenir aux fondamentaux : des débats, des bilans, des discussions. Il est vrai que la pandémie empêche les contacts physiques. Nous devons y être tous vigilants. A l'heure des visioconférences, il est tout à fait envisageable d'ouvrir les Assemblées Générales sous ces nouveaux formats pour offrir au plus grand nombre de sociétaires la capacité à agir pour leur banque, pour leur épargne.

En tout cas, Restons Mutualistes appelle tous les sociétaires à s'intéresser à la vie de leurs caisses et participer à cette dernière en devenant administrateurs.

C'est aussi cela une banque qui appartient à ses sociétaires !

A bientôt,



**MARYLISE
LEBRANCHU**

PRÉSIDENTE
DE L'ASSOCIATION
RESTONS MUTUALISTES



CRISES ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET SANITAIRE : QU'ATTENDRE D'UNE BANQUE MUTUALISTE DANS LA TEMPÊTE ?

En ce début d'année 2021, la seule question que nous devons tous nous poser est la suivante : comment être utile ? La crise que nous traversons met de très nombreux sociétaires en situation de grande fragilité économique. C'est maintenant que l'on a besoin d'une banque qui ne se comporte pas comme les autres. Parce que le capital de cette banque appartient aux sociétaires et les dirigeants du Crédit Mutuel de Bretagne en sont les représentants.

Il faut donc qu'ils agissent en fonction de l'objet social de cette banque : protéger l'épargne des sociétaires, agir dans l'intérêt de la Bretagne et de la collectivité des mutualistes, aider ceux qui sont en difficulté.

C'est cela le "M" du Crédit Mutuel de Bretagne. Le mutualisme n'est pas un slogan publicitaire, une vieille lune qu'il faudrait effacer de son logo. C'est un modèle bancaire, un dispositif de solidarité entre sociétaires, un atout de développement pour un territoire et un pays. C'est ce triptyque qui nous amène à défendre l'autonomie du Crédit Mutuel de Bretagne au sein du Groupe Crédit Mutuel et non l'indépendance.

L'autonomie du CMB/CMSO est pleinement assurée par les statuts : l'emploi, la stratégie et les filiales ne dépendent que du CMB/CMSO. L'indépendance, c'est autre chose.

Les certitudes des dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa rabâchées à longueur de pages de publicité se sont vues, encore une fois, rattrapées par la réalité. Afin de savoir où en était réellement le dossier d'indépendance qui nous était vanté, Restons Mutualistes a écrit aux deux dirigeants des instances de régulation en charge des banques. En réponse à ces interrogations, Restons Mutualistes a reçu deux courriers de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de la Banque de France qui indiquent clairement qu'à ce jour, ils n'ont pas été saisis d'une demande de scission de la part du Crédit Mutuel de Bretagne - Crédit Mutuel Arkéa ; qu'il n'y a aucun dossier déposé ; et qu'en cas de volonté de départ, le processus serait régi par les règles fixées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Celles-ci fixent des obligations d'informations éclairées des sociétaires, un débat et un vote démocratique et une indemnisation du préjudice au mouvement mutualiste permettant la "récréation" de toutes les caisses du Crédit Mutuel en Bretagne.

En clair, le dossier dit "Liberté" qu'on nous a vendu est au point mort. Afin que vous puissiez vous faire votre avis, Restons Mutualistes publie l'intégralité de la lettre de la Banque de France ci-après. ►►►

BANQUE DE FRANCE

EUROSYSTEMÈME

LE GOUVERNEUR
PRÉSIDENT
DE L'AUTORITÉ DE CONTRÔLE PRUDENTIEL
ET DE RÉOLUTION

Paris, le 27 novembre 2020

Madame la Ministre,

Dans le courrier du 3 novembre 2020 que vous m'avez adressé en tant que Présidente de l'association Restons mutualistes, vous m'interrogez sur le statut, du point de vue des autorités prudentielles, du projet des dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa de le désaffilier du groupe Crédit Mutuel.

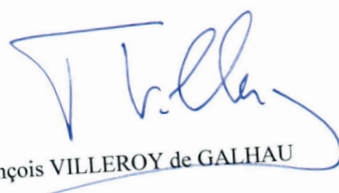
Comme vous le savez, l'autorité prudentielle en charge de superviser le groupe Crédit Mutuel est la Banque Centrale Européenne (BCE) dans le cadre du mécanisme de surveillance unique (MSU). Cette surveillance, exercée dans le cadre d'une équipe de supervision conjointe, associant l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), est effectuée sur une base consolidée. Le groupe régional Crédit Mutuel Arkéa fait l'objet, de surcroît, d'une supervision sur base sous-consolidée. Du point de vue prudentiel, il n'existe donc à ce jour qu'un seul groupe et qu'une tête de groupe, en l'espèce l'organe central du Crédit Mutuel. Cela a été confirmé par la Cour de justice de l'Union européenne, qui s'est prononcée à l'occasion de certains des contentieux auxquels vous faites référence et qui mettaient directement en cause la BCE en tant qu'autorité prudentielle.

Vous soulignez par ailleurs que le projet d'indépendance des dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa a été engagé maintenant depuis de nombreuses années ; vous appelez de vos vœux une décision définitive de la part des autorités de supervision. Ainsi que vous le notez, le projet des dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa donne effectivement lieu à certaines discussions techniques entre les équipes du Crédit Mutuel Arkéa et la BCE en tant qu'autorité de supervision. Pour autant, le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas officiellement déposé de demande qui conduirait les autorités de supervision à prendre position sur son éventuelle désaffiliation du Crédit Mutuel.

Au demeurant, une telle démarche supposerait que les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa engagent au préalable le processus prévu par la décision à caractère général n° 1-2019 « relative à la désaffiliation des caisses de Crédit Mutuel à leur demande », prise par le conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en février 2019.

Je note que ce processus prévoit, à différents niveaux de son déroulement, la consultation des conseils d'administration des caisses locales et celle des sociétaires réunis en assemblée générale extraordinaire. A cet égard, j'ai eu l'occasion, conjointement avec la Directrice générale du Trésor, de souligner dans un courrier du 25 janvier 2018 rendu public, que toute consultation des organes compétents des caisses du Crédit Mutuel Arkéa devrait être précédée de leur information complète des conséquences juridiques, prudentielles, financières, opérationnelles et commerciales d'une éventuelle désaffiliation. Les autorités de supervision y seront vigilantes dans l'hypothèse où de telles consultations seraient initiées.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.



François VILLEROY de GALHAU

Marylise LEBRANCHU
Présidente de l'association Restons mutualistes
6, rue du Petit Robinson
29600 MORLAIX

MUTUALISME

LETTRE BANQUE DE FRANCE

« [...] Pour autant, le Crédit Mutuel Arkéa n'a pas officiellement déposé de demande qui conduirait les autorités de supervision à prendre position sur son éventuelle désaffiliation du Crédit Mutuel.

» Au demeurant, une telle démarche supposerait que les dirigeants du Crédit Mutuel Arkéa engagent au préalable le processus prévu par la décision à caractère général n° 1-2019 "relative à la désaffiliation des caisses de Crédit Mutuel à leur demande" prise par le Conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel en février 2019. »

5

→ LE REGARD DE RESTONS MUTUALISTES : Plutôt que de changer de statut permettant d'ailleurs l'ouverture du capital, il est plus intéressant que le Crédit Mutuel Arkéa ait progressé en résultats, en filiales, en emplois, sans encombre dans la dernière décennie.



1

MUTUALISTE, CE SONT DES VALEURS QUI N'EXISTENT DANS AUCUN AUTRE MODÈLE ET DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉES : L'AUTONOMIE, LA PROXIMITÉ ET LA SOLIDARITÉ

► *Le mutualisme n'est pas un "état d'esprit", c'est un modèle d'organisation dans lequel tout ce qui peut être fait à l'échelon le plus local de notre organisation l'est, avec l'assistance bienveillante de l'échelon supérieur.*

C'est pourquoi, au Crédit Mutuel de Bretagne tel que nous le connaissons aujourd'hui, 95 % des décisions de crédit sont prises dans les caisses locales.

C'est aussi une banque qui appartient à ses sociétaires et pas à des actionnaires. Les résultats sont engrangés pour consolider la banque et non pour rémunérer quelques-uns. On ne peut que s'en féliciter dans le contexte actuel. La garantie et la sécurité de notre épargne viennent du fait de ne pas être cotée en bourse. Ce choix militant est un choix payant dans les périodes de crise. Le Crédit Mutuel de Bretagne doit être non seulement coopératif mais surtout mutualiste pour

continuer de servir au plus près les besoins et les intérêts des clients-sociétaires dans chacun des micro-territoires qui composent notre région. Les enjeux des Monts d'Arrée ne sont pas les mêmes que ceux de Rennes, St-Brieuc, Rosporden, Fougères ou encore Vannes. Et cette proximité avec les clients-sociétaires doit se traduire par **la préservation d'un maillage territorial fort de caisses locales et avec le maintien en Bretagne de nos centres de décision, ce qui est aujourd'hui le cas.** L'organisation du Crédit Mutuel de Bretagne doit être celle d'un mutualisme et d'une coopération efficace : au plus près du terrain, et des clients et sociétaires, ancrés sur les territoires et insérés dans la vie locale, respectueux de la subsidiarité qui privilégie le traitement des problèmes à l'échelon le plus local.

► *Comment ce modèle est-il toujours compétitif au XXI^e siècle et comment peut-il rester le plus à même de relever les défis de la période inédite que nous vivons ?*

- En restant fondé sur la responsabilité : chaque caisse doit assumer toutes les tâches, priorité au développement local avec des moyens ajustés.
- En restant fondé sur le service selon le principe "aider et servir" : c'est le client-sociétaire et la réponse à ses besoins qui dictent toute l'organisation, et il n'y a pas de conflit possible avec l'actionnaire car il n'existe pas.
- En restant fondé sur l'innovation : anticiper et satisfaire les besoins du futur dans chacun de nos micro-territoires.
- En restant fondé sur le réseau et le maillage territorial de caisses locales qui fait la spécificité du modèle et assure la proximité.

2

MUTUALISTE, CE SONT DES CAISSES LOCALES QUI DOIVENT ÊTRE DE VÉRITABLES AGENCES DE DÉVELOPPEMENT DANS TOUS NOS MICRO-TERRITOIRES

► *Dans le modèle mutualiste, la caisse locale est le moteur du développement. Chaque caisse locale est un établissement bancaire autonome.*

► *La caisse locale n'est pas une simple agence bancaire. Et c'est la différence entre modèle mutualiste et modèle coopératif, et entre modèle mutualiste et modèle capitaliste.*

► *Dans un modèle coopératif, la caisse locale deviendrait une simple agence et toute l'activité bancaire serait centralisée en métropole brestoise.*



Dans la période actuelle, il est urgent de refaire des caisses locales, de véritables agences de développement local pour chaque micro-territoire. Qui connaît mieux son tissu économique local que le Président de sa caisse et les équipes de conseillers ?

C'est à elles d'accompagner les PME, les commerçants, les artisans et les indépendants qui forment la trame économique et sociale de la Bretagne. Nous sommes dans un moment où le Crédit Mutuel de Bretagne peut être encore plus utile à la Bretagne.

Cette identification est un atout pour la Bretagne. C'est plus fort que l'anonymat territorial de la marque Arkéa.

► Par ailleurs, l'innovation entraîne une prise de risque pour laquelle il n'existe pas de modélisation ; c'est là que la présence physique de conseillers expérimentés sur le terrain, qui connaissent leur pays et leurs sociétaires, est stratégique et indispensable. La part de l'humain sera centrale dans notre capacité à sortir de la crise.

Dans cette période si complexe, le lien et la connaissance fondent

la force de la relation entre les sociétaires et la banque. C'est maintenant que le cou-su-main doit se faire aux bénéfices des sociétaires.

La question n'est pas de courir après la vente de produits pour satisfaire des indicateurs de performance mais de répondre aux besoins individualisés des sociétaires en difficulté. C'est cela aussi l'innovation !

Et c'est motivant pour les équipes de salariés d'être des conseillers, et pas uniquement des vendeurs.

Le coût d'une éventuelle indépendance (soulte à verser à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel) est évalué à plus d'1 milliard d'euros (Ronan Le Moal l'avait lui-même chiffré entre 600 et 800 M€) afin de permettre la reconstruction la Fédération autonome du Crédit Mutuel de Bretagne.

► Investir 1 milliard d'euros en Bretagne serait sans aucun doute plus profitable à tous.



3

MUTUALISTE, CE SONT DES COLLABORATEURS QUI SONT D'ABORD ÉVALUÉS SUR LEUR CAPACITÉ À ÊTRE DES "CONSEILLERS MUTUALISTES"

► Face à une réglementation de plus en plus exigeante en matière de fonds propres bancaires et à la baisse de rentabilité des activités de banque de détail, les banques capitalistes ont recours à des fermetures massives d'agences ou alors commencent à rendre payant le rendez-vous avec un conseiller.

► Face à cette stratégie, les banques mutualistes, parce qu'elles conservent leurs résultats, ont les moyens de maintenir leurs conseillers bancaires au plus proche de leurs clients et de respecter le principe mutualiste selon lequel chaque client bénéficie d'un conseiller dédié, quels que soient ses moyens.

Le conseiller mutualiste vous connaît et ne se limite pas à des jugements de chiffres.

À ce principe, il faut également rajouter un dispositif de management qui permet au conseiller d'orienter, en son âme et conscience, son client vers les solutions de banque ou d'assurance qui correspondent le mieux à ses besoins. Dans une banque classique, où est le moment d'échanges avec le client pour lui faire bénéficier d'une stratégie de placement qui corresponde le mieux à son propre besoin ? Est-ce bien normal qu'à l'occasion d'un prêt bancaire et pour obtenir une baisse de taux, on en profite pour faire souscrire des PEA aux bénéficiaires ou des assurances vies ?

▶ **Dans le passé, le Crédit Mutuel avait souhaité réaliser une campagne de communication sur le fait que, contrairement à ses concurrents, ses conseillers n'étaient pas commissionnés.**

Le groupe avait toutefois dû y renoncer car les entités du Crédit Mutuel Arkéa avaient fait le choix d'une telle pratique ce qui déjà les éloignaient de l'éthique qui doit animer une entreprise mutualiste.

Aujourd'hui, dans un contexte bancaire en pleine mutation, le Crédit Mutuel de Bretagne doit s'appuyer sur les atouts que représentent son statut de banque mutualiste, c'est-à-dire la proximité que lui apporte un réseau qui a su nouer des relations de confiance avec ses clients sociétaires.

▶ **Certes, nous avons besoin d'investir dans l'intelligence artificielle, dans les fintechs, dans les back office.**

Mais nous avons avant tout besoin d'hommes et de femmes pouvant répondre aux demandes et aux besoins des sociétaires dans un contexte de confiance partagée. C'est cela pour nous



UNE BANQUE MUTUALISTE, CE SONT DES ÉLUS BÉNÉVOLES QUI CONTRÔLENT L'ACTIVITÉ BANCAIRE DE LEURS CAISSES LOCALES ET FONT VIVRE LA DÉMOCRATIE MUTUALISTE SUR LE PRINCIPE "UN HOMME, UNE VOIX"

une banque utile !

Le Crédit mutuel, c'est un mouvement, composé de 1,8 millions de sociétaires et 2 200 élus bénévoles en Bretagne, qui connaissent leur territoire et ses enjeux parce qu'ils y vivent au quotidien. C'est ce qui fait l'originalité et la force du mutualisme. La démocratie mutualiste, au sein de la caisse locale qui est le moteur de développement, doit être revitalisée. On assiste de manière systématique aujourd'hui à un dévoiement de l'essence du mutualisme à travers notamment les fameuses "Assemblées Générales Portes Ouvertes" qui sont tout sauf des espaces de débat et de dialogue.

Il est temps de remettre le sociétaire au cœur des décisions, de redynamiser la démocratie interne dans les caisses locales comme dans les conseils d'administrations.

• Nous ne pouvons accepter de laisser quelques dirigeants décider seuls de l'avenir du Crédit Mutuel de Bretagne alors qu'il appartient à ses clients.

• Le Crédit Mutuel s'est construit, en Bretagne et dans le Sud-Ouest, comme partout ailleurs, grâce à tous les élu(e)s bénévoles qui se sont engagés derrière l'idée qu'une **banque qui appartient à ses sociétaires sera toujours plus efficace et plus sûre qu'une banque qui appartient à quelques-uns.**

• Notre ambition mutualiste est d'être au service de nos sociétaires et des territoires, aujourd'hui et demain : ne gaspillons pas ce formidable héritage dans une aventure qui, quoi qu'en disent vos dirigeants aujourd'hui, se terminera loin de nos valeurs communes.



Le Collectif des Mutualistes Bretons Inquiets a été créé en 2018 à l'initiative de sociétaires, salariés ou anciens salariés de Crédit Mutuel Arkéa inquiets de la crise engendrée par la volonté des dirigeants de Crédit Mutuel Arkéa de rompre avec le Crédit Mutuel. Ce Collectif s'attache depuis cette date à défendre les intérêts des sociétaires du Crédit Mutuel de Bretagne et de la Bretagne, en alertant sur les risques de ce projet et en appelant à une sortie du conflit.



LES INTÉRÊTS DES SOCIÉTAIRES

**Quelles ont été
les raisons qui ont
motivées le lancement
de ce Collectif ?**

— Jean-Paul le Bail

“En 2018, la pétition que nous avons lancée avait recueilli plus de 20 000 signatures de sociétaires qui indiquaient ainsi ne pas se retrouver dans cette appropriation du Crédit Mutuel de Bretagne pour en faire une banque à statut indéterminé. Nous avons constaté de nombreuses dérives au fil des ans. En premier lieu, l'inflation des rémunérations du Président et du Directeur Général à des niveaux que nous n'avions jamais connus au Crédit Mutuel de Bretagne. Ensuite, la perte de la référence mutualiste absente du projet. Il est vrai que le groupe s'en était déjà éloigné dans les faits : les Assemblées Générales, temps d'expression des sociétaires, sont transformées en journées portes ouvertes. Il n'y a plus de débats

sur la politique et les orientations du groupe. Les administrateurs sont en réalité cooptés. L'échelon local est dévitalisé au profit d'une concentration de tous les pouvoirs au siège du Relecq Kerhuon.”

— Jean-Claude Stephan

“A ces dérives constatées, s'est ajoutée la fermeture de nombreuses caisses du Crédit Mutuel de Bretagne au nom de la rationalisation, avec la disparition de points de vente et de guichets automatiques dans nos petites communes.

En perdant les caisses locales, c'est l'ancrage territorial que l'on perd. La stratégie de développement dans les Fintechs n'a pas manqué des susciter des interrogations et des inquiétudes parmi les salariés du réseau notamment. La proximité aux territoires bretons et du Sud-Ouest ne semblait plus être la priorité. Nous ne sommes pas opposés à la diversification pour autant qu'elle ne se fasse pas au détriment du réseau dans les priorités d'investissement.”

— Jean-Claude Abgrall

“Ce qui nous a également alerté dès le lancement de ce projet d'indépendance, c'est l'argumentation fautive des dirigeants de Crédit Mutuel Arkéa qui a induit salariés, élus et sociétaires en erreur. Premier argument faux, celui du risque sur l'emploi soi-disant encouru en restant dans le Crédit Mutuel : le pouvoir au Crédit Mutuel est au niveau des fédérations et non de la Confédération et de ce fait, tous les sujets relatifs à l'emploi sont du ressort de la fédération (et donc du Crédit Mutuel de Bretagne). Autre argument fallacieux, celui d'affirmer que l'appartenance au Crédit Mutuel empêchait Crédit Mutuel Arkéa de se développer : aucun projet de développement n'a jamais été empêché par la Confédération.

Troisième argument agité comme un épouvantail, la volonté hégémonique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : là encore, il existe des règles statutaires et tout ralliement à un autre groupe régional a toujours été et doit rester à l'initiative de la fédération concernée et passer par un vote à la majorité de l'ensemble des caisses locales.”

**Quels sont les principaux
risques que vous voyez
dans ce projet
d'indépendance ?**

— Jean-Paul Le Bail

“Ce projet d'indépendance signerait la fin du mutualisme et de la proximité avec nos territoires. Ce choix faciliterait également la reconfiguration du réseau, déjà largement entamée. Le projet acterait la fin d'une forme de démocratie financière – déjà bien théorique – et la création d'une entité où la recherche du profit serait le moteur essentiel.



**Jean-Claude Abgrall,
Jean-Claude Stephan et
Jean-Paul Le Bail,**
anciens cadres salariés
du Crédit Mutuel de Bretagne

Enfin, notre inquiétude est forte sur la rupture de la solidarité nationale pour vivre une aventure de banque indépendante dans un contexte incertain.”

— Jean-Claude Stephan

“Contrairement à ce que répètent sans cesse les dirigeants de Crédit Mutuel Arkéa, c’est le projet d’indépendance, et donc le fait de quitter le groupe Crédit Mutuel, qui présente de vrais risques sur l’emploi. En effet, rompre avec la solidarité nationale, se concentrer sur une stratégie de développement dans les Fintechs et devenir une petite banque régionale, surtout dans le contexte économique et social que nous traversons, comporte des risques certains pour l’emploi. En devenant une banque indépendante, le futur groupe sera par ailleurs contraint de réaliser des économies de moyens (coûts informatiques, exigences réglementaires, etc.) pour rester compétitif face à des groupes bancaires français et européens qui sont tous dans une logique de regroupement pour être plus solides.”

— Jean-Claude Abgrall

“Chacun sait que le Crédit Mutuel de Bretagne s’est fort bien développé depuis des décades, dans le cadre confédéral et sa croissance rend sans contenu l’idée que ce cadre serait pénalisant. Il n’existe pas non plus de risque pour l’emploi ni pour une concentration des moyens humains et techniques : seuls les conseils d’administration des fédérations ont pouvoir dans ce domaine. Les statuts de la confédération le garantissent clairement. Le Crédit Mutuel de Bretagne est une belle réussite et

une belle entreprise, qui a bénéficié pour réussir de la solidarité et de la solidarité inhérente à son appartenance au Crédit Mutuel. Il n’y a aucune raison de prendre le risque de renoncer à cette sécurité.”

Votre regard sur la manière de sortir de ce conflit et sur l’avenir ?

— Jean-Claude Stephan

“Cette dérive vers une banque indépendante ne bénéficiera pas à la Bretagne et au Sud-Ouest. Les dirigeants de Crédit Mutuel Arkéa le disent eux-mêmes en affichant clairement des ambitions de développement hors des frontières actuelles. L’intérêt des salariés, des élus et des sociétaires est que le Crédit Mutuel Arkéa reste dans le Crédit Mutuel et continue de se développer comme il le fait depuis des années. Et notre souhait est qu’il concentre ses moyens au service du développement des territoires bretons et du Sud-Ouest.”

— Jean-Claude Abgrall

“Le vote des caisses locales du Crédit Mutuel de Bretagne de 2016, sur lequel la Présidence de Crédit Mutuel Arkéa s’appuie pour continuer de mener ce projet, n’a pas été sincère : les conseils d’administration des caisses locales ont voté sur un projet de défense de l’autonomie au sein du groupe Crédit Mutuel et la préservation de la marque Crédit Mutuel, et non sur un projet d’indépendance et un abandon de la dénomination “Crédit Mutuel de Bretagne”.

Les actions récentes menées par la Confédération ont permis

de positionner et de clarifier son rôle. A partir de là, une règle s’impose : tant que le Crédit Mutuel de Bretagne fait partie du groupe Crédit Mutuel, il doit se conformer aux divers règlements du Crédit Mutuel. Enfin, il convient de rappeler que le Crédit Mutuel de Bretagne appartient depuis son origine à ses sociétaires et non à ses dirigeants actuels, qui ne sont que de passage.”

— Jean-Paul Le Bail

“Le Crédit Mutuel de Bretagne tel que nous l’avons connu et auquel nous restons attachés, pionnier dans nombre de domaines, a toujours su concilier l’innovation technologique, facteur de développement et de progrès, avec le respect de ses principes fondateurs. Les deux ne s’opposent pas mais s’enrichissent. Le mutualisme n’est pas une idée morte. Ce n’est pas le passé, c’est même un mouvement qui est en train de revivre dans la crise que nous traversons. Il y a dans le mutualisme des valeurs uniques de proximité et de participation à la vie de nos territoires, une capacité forte à organiser des réseaux de solidarité locale. Il est primordial de le défendre, dans l’intérêt de tous.”

C’est sur ces bases que nous jugerons de la qualité des candidats(es) à la présidence d’un Crédit Mutuel Arkéa autonome au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

Pour contacter le collectif :
collectifmutualistesinquiets@gmail.com
BP 90145 - 17, rue de la Marne,
29411 LANDERNEAU Cedex



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2021

SOCIÉTAIRES ! Engagez-vous dans vos caisses locales

Parce que le Crédit Mutuel appartient à ses clients-sociétaires, les Assemblées Générales sont un temps fort de la démocratie mutualiste.

Sociétaires, êtes-vous à même d'assurer la vitalité du mouvement mutualiste ?

Comment ? De deux manières :

► En vous mobilisant afin d'assurer de véritables échanges et débats lors des assemblées générales ;

► En vous présentant nombreux aux élections dans vos caisses afin qu'une autre voix que celle des dirigeants de Crédit Mutuel Arkéa existe dans le débat sur l'avenir du Crédit Mutuel.

Rapprochez-vous de vos élu(e)s pour demander la tenue de "vraies" Assemblées Générales

En devenant sociétaire, vous êtes devenu(e) acteur(trice) de la vie de votre caisse locale. Vous êtes informé(e) individuellement des résultats de cette dernière, et êtes convié(e) à l'assemblée générale annuelle. Les assemblées générales sont un moment clé de la démocratie mutualiste et l'occasion d'échanger

avec vos élus sur l'avenir de votre banque et son engagement dans vos territoires. **Il ne faut donc pas se contenter d'assemblées générales "Portes Ouvertes"** qui ne permettent pas ce temps de débat toutes et tous ensemble. Il est important d'y participer et de poser toutes vos questions à cette occasion.

Présentez votre candidature aux élections de votre caisse locale

Le Crédit Mutuel de Bretagne a besoin d'administrateurs locaux exigeants, prêts à poser des questions, interroger les stratégies de développement, les valider et les contrôler. En tant que sociétaire, vous pouvez présenter votre candidature pour vous faire élire dans votre caisse locale et faire entendre votre voix sur l'avenir de notre banque mutualiste et territoriale. Les élections se déroulent lors des assemblées générales. Ce sont les sociétaires qui votent selon le principe :

"1 personne = 1 voix".

Qui peut se présenter ?

Pour pouvoir vous présenter en tant qu'administrateur, vous devez simplement être sociétaire depuis au moins un an et répondre aux conditions d'âge fixées par les statuts.

Comment présenter sa candidature ?

Il vous suffit de contacter un élu, votre conseiller ou le directeur de votre caisse locale pour manifester votre intérêt et savoir si des élections sont prévues.

Quel sera votre rôle ?

Si vous êtes élu, vous devenez administrateur de votre caisse locale et vous représentez les clients-sociétaires de votre caisse locale pour les deux années à venir. Les administrateurs sont des clients-sociétaires bénévoles qui participent une fois par mois au conseil d'administration de la caisse locale.

Les administrateurs s'assurent ainsi de la bonne gestion et de la qualité du service rendu aux clients. Ils sont soumis au secret professionnel et bancaire. Pour accompagner les administrateurs dans le développement de leurs compétences techniques ou financières notamment, des sessions de formation sont organisées chaque année.

Votre mobilisation sera décisive et doit pouvoir s'exprimer lors des Assemblées Générales.

Dans l'intérêt d'abord et avant tout de notre épargne, de notre région.

COUPON Pour nous contacter : contact@restonsmutualistes.fr, la lettre d'informations Restons Mutualistes, 3 rue du Petit Robinson, 29600 MORLAIX
Pour suivre l'actualité : www.restonsmutualistes.fr - [f @restonsmutualistes](https://www.facebook.com/restonsmutualistes)

Je souhaite recevoir plus d'informations Recevoir les précédents numéros

Nom..... Prénom..... Email.....

Adresse.....

Code postal Ville

A renvoyer à : Restons Mutualistes - 3 rue du Petit Robinson - 29600 MORLAIX

En application du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 dit Règlement général sur la protection des données et de la loi n°78-17 informatique et libertés modifiée, l'association Restons Mutualistes (l'Association), vous informe que vos données à caractère personnel (coordonnées postales, nom, prénom, date et lieu de naissance, fonction) font l'objet d'un traitement par ses soins. Ce traitement est nécessaire à la poursuite de l'intérêt légitime de l'Association, conforme à son objet social, consistant notamment à contribuer au maintien et au développement du groupe Crédit Mutuel, de son organisation et de ses valeurs. Vous disposez, selon les conditions de la réglementation applicable, de droits d'accès, de rectification et d'effacement de vos données personnelles, de limitation du traitement ainsi que d'opposition pour motif légitime ; ces droits peuvent être exercés auprès de l'Association par courrier à l'adresse "Restons Mutualistes - 3 rue du Petit Robinson - 29600 MORLAIX" ou par e-mail à l'adresse contact@restonsmutualistes.fr. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Pour plus d'informations sur le traitement de vos données par l'Association et les droits dont vous disposez, vous pouvez vous référer à la Notice d'information Informatique et Libertés précédemment communiquée ou nous contacter aux coordonnées ci-dessus.